



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 23.470

MISE EN LIGNE LE 04-08-2023

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20230731-DCPT23-470-AU  
Date de télétransmission : 04/08/2023  
Date de réception préfecture : 04/08/2023

## DECISION

CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS  
DE LA LUDOTHÈQUE MUNICIPALE  
(N° REGIE 43000-40)

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2022 - N°22/182, relative au règlement intérieur de la Ludothèque Municipale de ROYAN, rendue exécutoire le 07 décembre 2022,

## D E C I D E

- de fixer les tarifs de la Ludothèque Municipale de ROYAN, comme suit :

	Royannais	Non Royannais
- Adhésion Individuelle	10,00 €	15,00 €
- Adhésion Famille	15,00 €	20,00 €
- Adhésion Assistante Maternelle	20,00 €	
- Adhésion Collectivité / Association	30,00 €	
- Adhésion Estivant (Juillet / Août)	20,00 €	
- Adhésion Amicaliste	12,00 €	

**MISE EN LIGNE LE 04-08-2023**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20230731-DCPT23-470-AU  
Date de télétransmission : 04/08/2023  
Date de réception préfecture : 04/08/2023

PRETS EXCEPTIONNELS POUR LES ADHERENTS	
- Malle Particulier : 5 jeux / jouets 1 semaine	5,00 €
- Jeu surdimensionné 1 semaine	5,00 €
- Malle Collectivité / Associations : 10 jeux et Surdimensionnés 3 semaines	20,00 €
- Jeu à remplacer (perdu, détérioré)	80,00 €
- Jeu non rendu ou pièce(s) manquante(s)	80,00 €
- Prestation / animation pour les structures et entreprises	25,00 € /heure /Ludothécaire

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7067 – Fonction 4214 du Budget Communal

Fait à ROYAN, le 31 juillet 2023  
Pour le Maire,  
et par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 août 2023